



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture**

Nantes, le 12/09/2025

*Service Flottes et marins
Sous-direction des gens de mer.
Bureau des examens maritimes GM5
Comité national de sélection des sujets*

Le président du comité national de sélection des
sujets (CNSS)

à

Destinataires in fine

Nos réf. : 463/2025/GM5

Affaire suivie par : Danièle MÉZERETTE

Danielle.mezerette@mer.gouv.fr

Tél. : 02 40 16 14 73

Objet : arrêté du 12 août 2015 modifié relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime.

En application de l'article 33, de l'Arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime, je demande à ce que les propositions de sujets parviennent au bureau des examens maritimes avant le :

- 31 décembre 2025 pour des sessions d'évaluations prévues entre le 1^{er} avril 2026 et le 30 septembre 2026 ;
- 30 juin 2026 pour des sessions d'évaluations prévues entre le 1^{er} octobre 2026 et le 31 mars 2027.

Seules les propositions déclarées conformes, à la note 600/2024/GM5 et à la note 601/2024/GM5, par le bureau des examens maritimes seront présentées au CNSS.
Seuls les sujets validés par le CNSS seront portés au crédit du prestataire.

Le professeur en chef de 1^{ère} classe de
l'enseignement maritime
Gilbert GABRIEL,
Président du Comité national de sélection des sujets

mer.gouv.fr

25 rue du DOUET GARNIER
CS 73412
44034 NANTES CEDEX 01

DESTINATAIRES :

- DIRM MANCHE EST – MER DU NORD, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- DIRM NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- DIRM SUD-ATLANTIQUE, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- DIRM MÉDITERRANÉE, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- DM GUADELOUPE, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- DM GUYANE, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- DM MARTINIQUE, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- DM SUD - OCÉAN INDIEN, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- SAM SAINT-PIERRE ET MIQUELON, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- SAM NOUVELLE CALÉDONIE, pour diffusion aux prestataires agréés ;
- SAM POLYNÉSIE FRANÇAISE, pour diffusion aux prestataires agréés.

COPIES :

- ENSM – Direction des formations et de la recherche ;
- LPM BASTIA ;
- LPM BOULOGNE ;
- LPM CHERBOURG ;
- LPM CIBOURE ;
- LPM ETEL ;
- LPM FÉCAMP ;
- LPM LA ROCHELLE ;
- LPM LE GUILVINEC ;
- LPM NANTES ;
- LPM PAIMPOL ;
- LPM SAINT-MALO ;
- LPM SÈTE ;